

RAPPORT DE LA MISSION EFFECTUEE A LIKASI ATELIER DE SENSIBILISATION DES ENTREPRISES EXTRACTIVES SUR L'APPLICATION DES DISPOSITIONS LEGALES RELATIVES A LA DECLARATION DES BENEFICIAIRES EFFECTIFS

3 et 6 juin 2026

1. Contexte de la mission

Conformément à l'Ordre de mission n°084/COORD/ITIE-RDC/ST/CAK/2026, Dieudonné Lukoji a effectué une mission à Likasi du 4 au 5 juin 2026 afin d'organiser un atelier de sensibilisation des entreprises extractives sur l'application des dispositions légales relatives à la déclaration des bénéficiaires effectifs, conformément à l'Exigence 2.5 de la Norme ITIE 2023.

Cette activité s'inscrit dans le cadre du renforcement de la transparence et de la bonne gouvernance du secteur extractif en République Démocratique du Congo. Elle accompagne les réformes engagées par le Gouvernement en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, de prévention de la corruption et d'amélioration de la divulgation de la propriété effective des entreprises opérant dans les secteurs minier, pétrolier et gazier.

L'organisation de cet atelier bénéficie de l'appui technique et financier de la Coopération allemande (GIZ), partenaire de longue date de l'ITIE-RDC dans la mise en œuvre des réformes de gouvernance.

2. Objectifs de la mission

La mission poursuivait les objectifs suivants :

- sensibiliser les entreprises extractives implantées à Likasi sur leurs obligations relatives à la déclaration des bénéficiaires effectifs ;
- vulgariser les dispositions de l'Exigence 2.5 de la Norme ITIE 2023 ainsi que le cadre juridique national applicable ;
- présenter le projet de Registre des Bénéficiaires Effectifs (RBE) et les principales innovations qu'il introduit ;
- recueillir les préoccupations des entreprises afin d'améliorer la mise en œuvre de cette réforme.

3. Déroulement de la mission

Les travaux se sont déroulés sur deux journées dans un climat constructif, marqué par une participation active des représentants des entreprises minières, des administrations publiques concernées (on a difficilement atteint les 30% de participation genre) ainsi que des experts du Secrétariat Technique de l'ITI-ERDC.

Les différentes communications ont porté notamment sur :

- l'évolution des exigences de la Norme ITIE en matière de propriété effective ;
- la définition du bénéficiaire effectif selon la Norme ITIE 2023 et la législation congolaise ;
- les obligations déclaratives des entreprises extractives ;
- le cadre juridique national relatif à la transparence de la propriété effective ;
- le projet d'Arrêté ministériel portant création du Registre des Bénéficiaires Effectifs ;
- les avantages de la transparence sur la propriété effective dans la prévention de la corruption, des conflits d'intérêts et du blanchiment des capitaux.

Les séances ont été ponctuées par des échanges nourris au cours desquels les participants ont sollicité des clarifications sur les modalités pratiques de déclaration, les seuils de contrôle, les informations attendues ainsi que les mécanismes de vérification envisagés.

4. Principaux constats

La mission a permis de constater que les entreprises présentes manifestent un intérêt réel pour la réforme relative aux bénéficiaires effectifs. Toutefois, plusieurs défis demeurent.

Les participants ont relevé notamment :

- une compréhension encore inégale des nouvelles exigences légales par certaines entreprises ;
- la complexité des structures de propriété de plusieurs groupes miniers internationaux ;
- la nécessité de disposer d'un registre national fonctionnel permettant la centralisation des informations ;
- les difficultés liées à la collecte et à la vérification des données sur les bénéficiaires effectifs ;
- le besoin d'une meilleure coordination entre les différentes institutions intervenant dans ce processus.

Les échanges ont également mis en évidence la volonté des entreprises d'être davantage accompagnées afin de satisfaire pleinement à leurs obligations de déclaration.

La mission effectuée à Likasi du 4 au 5 juin 2026, conformément à l'Ordre de mission n°084/COORD/ITIE-RDC/ST/CAK/2026, s'est déroulée relativement dans de bonnes conditions (réactions lentes du partenaire technique et financier notamment dans le suivi logistique) mais a tout de même atteint les objectifs qui lui étaient assignés.

Elle a constitué une étape importante dans le processus de vulgarisation des dispositions relatives à la propriété effective et de préparation des entreprises extractives à la mise en œuvre des nouvelles obligations de transparence prévues par la Norme ITIE 2023 et la législation nationale.

Au regard de l'intérêt manifesté par les participants et des échanges enregistrés, il apparaît opportun de poursuivre ce programme de sensibilisation afin de favoriser une appropriation durable de cette réforme et de contribuer au renforcement de la gouvernance du secteur extractif en République Démocratique du Congo.

Fait à Lubumbashi, le 08 juin 2026

Dieudonné Lukoji
Expert Second, Communication,
ITIE-RDC